

Actuellement, Richard Ferrand, Édouard Philippe et Emmanuel Macron sont réunis à l'Élysée autour du thème : quid des élections municipales prévues pour le 2ème tour, le Dimanche 21 Juin ? Le gouvernement devrait annoncer prochainement que les candidats aux élections municipales de mars dernier qui n'ont pas été élus au 1^{er} tour devront se représenter devant les électeurs sur deux tours, les 18 et 25 octobre prochains. Cela concernerait plus de 5000 communes en France. La décision fait suite à l'extension de la pandémie du coronavirus. Déjà, l'organisation du 1^{er} tour le dimanche 16 Mars dernier avait fait polémique et ne fait que grandir depuis que plusieurs maires ont annoncé vouloir porter plainte contre l'État après que certains de leurs colistiers ou eux-mêmes ont été touché, voire décédés suite à la contraction du COVID 19. Il faudra tout reprendre à zéro pour celles et ceux qui avaient pu réaliser un bon score lors du 1^{er} tour du 16 Mars 2020. Décidément, cette année restera dans les annales tant pour les malheurs qui touchent de nombreuses familles que par le report de tous les événements, y compris la réorganisation d'un premier tour pour la deuxième fois ce qui reste un cas unique dans l'Histoire de France.

Pascal Gaymard

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

☐ En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité